

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47Suppléants ayant voix
délibérantes :**2**

Conseillers représentés :

9

Total votants :

58**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat
DELIBERATION N°20170601-19**

Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Vu les articles L.302-1 à [L. 302-4-1](#) du Code de la Construction et de l'Habitation,

La rapporteur informe l'assemblée qu'il existe sur Thiers Dore et Montagne 3 Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) qui ont été élaborés en collaboration sur 3 communautés de communes parmi les quatre qui ont fusionné : Pays de Courpière, Montagne Thiernoise et Thiers Communauté. Il avait été mené également avec la communauté de communes Entre Dore et Allier. Les PLH ont été approuvés en 2014.

Seule l'ancienne communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs n'est pas couverte par un PLH.

Avec la fusion, les PLH sont valables jusqu'au 1^{er} janvier 2019 dans la mesure où l'ensemble du territoire n'est pas couvert. Les PLH sont obligatoires pour les communautés de communes de plus de 30 000 habitants avec une commune de plus de 10 000 habitants (article L. 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – CCH).

En conséquence, sur Thiers Dore et Montagne, un Programme Local de l'Habitat doit être élaboré. Il définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Programme Local de l'Habitat comprend 3 phases :

- un diagnostic de l'existant,
- un document d'orientations stratégiques,
- un programme d'actions.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de s'engager dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur Thiers Dore et Montagne,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 58 = Conseillers Présents 47 + Représentés 11 0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 58 = Pour : 58 Contre : 0
Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD

